



## Resiliation d'un bon de commande

Par **jo91jo**, le **18/05/2012** à **18:09**

Bonjour,

suite a une signature d'un bon de commande d'un ensemble de meuble de cuisine fait lors d'une foire. Après le passage du metreur pour la signature du bon de commande définitif, je souhaite annuler ma commade et recuperer mon accompte car le fabriquant ne fait plus la couleur mentionnée lors du bon de commande initiale.

Est ce une raison valable d'annulation pour l'acheteur?

Peut il recuperer son accompte versé lors de la premiere signature de tout droit.

Merci d'avance

Quelles sont les acticles de lois associées

Par **Regismu**, le **20/05/2012** à **15:51**

Bonjour

Si le fournisseur ne eput pas te livrer la commande d'origine tu es en droit de resilier sans frais ..d'aabord à lamiable ..ensuite en le mettant en demeure en recomandé avec Ar afin de faire courrir les interets de retard

Par **jo91jo**, le **20/05/2012** à **18:11**

Merci pour vaotre réponse.